

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0835**

commune (s) : Chassieu

objet : Autorisation donnée à la société BLUE GREEN de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Mermoz, boulevard Charles de Gaulle et route de Lyon, cadastrées CE 30 et CE 36

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0835**

commune (s) : Chassieu

objet : **Autorisation donnée à la société BLUE GREEN de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Mermoz, boulevard Charles de Gaulle et route de Lyon, cadastrées CE 30 et CE 36**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire des parcelles cadastrées CE 30 et CE 36, situées avenue Jean Mermoz, boulevard Charles de Gaulle et route de Lyon à Chassieu constituant le golf de Chassieu.

Il est proposé que la Métropole autorise la société BLUE GREEN ou toute personne se substituant à elle, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur ces terrains métropolitains, afin de mettre en œuvre toute obligation prévue dans le cadre du contrat de délégation de service public dont la signature a été autorisée, en vertu de la délibération n° 2015-0579 du Conseil de la Métropole du 21 septembre 2015 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société BLUE GREEN ou toute personne se substituant à elle, à :

a) - déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, portant sur les parcelles métropolitaines situées avenue Jean Mermoz, boulevard Charles de Gaulle et route de Lyon à Chassieu, cadastrées CE 30 et CE 36,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.